que si le gouvernement ottoman le voulait sérieusement il pourrait également arrêter les massacres des chrétiens indigènes.

Les puissances, elles, ne font rien ou presque rien. Leur attitude passive vient en grande partie du mauvais exemple donné par l'Angleterre qui cherche à s'implanter définitivement en Egypte après être intervenue, dans un but humanitaire, disait-elle, en faveur de la paix et de la sécurité des chrétiens.

Un gros personnage de Constantinople disait : « La vie de 200.000 Arméniens ne vaut pas la paix de l'Europe. »

La guerre du Hauran contre les Druses est encore un impénétrable mystère : les nouvelles n'arrivent pas. On ne croit pas que les Turcs aillent jusqu'à massacrer les Druses, parce qu'ils sont un peu soumis à la conscription militaire et que leur disparition affaiblirait l'armée ottomane; tandis que le massacre des chrétiens ne fait pas perdre un soldat au sultan, puisqu'ils sont tous exclus de l'armée.

J'ai vu partir ces soldats turcs pour le Hauran; leur misère était navrante : à peine vêtus, sans argent, sans pain, sans tentes, il s'en allaient à pied dans la boue, sous la neige, comme des mendiants, et en fait ils mendiaient abri et nourriture sur la route. Beaucoup sont morts de fatigue et d'épuisement à Damas. On m'assure que leurs officiers ne sont pas payés depuis quatre mois.

Vous n'ignorez pas que depuis 1860 les Anglais soutiennent les Druses pour faire échec à l'influence française. En Arménie, ils ont manifestement travaillé par leurs méthodistes à exciter la jeune Arménie dans ses revendications. Les missionnaires protestants se mettaient du parti national avancé, sans doute pour s'attirer la faveur des populations, mais les agents politiques avaient aussi en vue la formation, en Arménie, d'un Etat tampon dont l'Angleterre aurait la protection. Or les promesses des prédicants étant restées sans effet pour soutenir le parti arménien qui est écrasé, il en résulte un profond discrédit de leur personnes et de leur nationalité.

Les Français ou les missionnaires catholiques, car ces deux sont presque synonymes en Orient, se sont toujour tenus en dehors des partis et ont engagé leurs coreligionnaires à ne point prendre part à toute action illégale. Ils ont porté secours à toutes les infortunes et ont montré un courage qui étonnait les autorités turques. Tel Wali de ma connaissance, rencontrant nos missionnaires qui, au milieu de l'émeute, secouraient les blessés ou ramenaient les enfants de leurs écoles dans leurs familles, en manifesta tout haut sa surprise et son admiration.

La fureur des musulmans, pour tous ces motifs, s'est donc moins portée contre les missionnaires catholiques que contre les établissements des méthodistes anglais. Un capucin, perdu dans je ne sais quel village des environs de Malatia, avait recueilli des centaines de pauvres Arméniens dans son couvent. Il vit les Kurdes se précipiter en masse sur cette foule désarmée ; mais à ce moment arriva un officier turc qui leur dit : «Vous vous trompez, allez ailleurs ». Et ils se dirigèrent sur les établissements des missionnaires anglais qu'ils incendièrent après en avoir fait le pillage.

Cependant, il parait maintenant bien certain qu'un franciscain des environs de Zeitoun a été tué par les musulmans. Les religieux de cet ordre étaient au nombre de six dans trois villages voisins. Le gouverneur d'Alep leur envoya deux soldats pour les ramener à Marasch. Nos compatriotes répondirent que l'escorte était insuffisante, qu'ils seraient certainement massacrés en chemin. Le gouverneur envoya alors quelques cavaliers; mais, quand ils arrivèrent, les maisons des franciscains étaient détruites, un religieux massacré, et les autres en fuite, on ne sait où.

Pour l'instant, toute la côte est tranquille; il n'y a rien à craindre tant que les bateaux de guerre des diverses puissances passeront à portée de canon de la rive. Mais la ville de Beyrouth traverse une crise très grave. Nombre de familles sont ruinées par l'absence d'affaires commerciales, et aussi pour avoir spéculé sur les mines d'or, excitées par la Banque ottomane, dont le directeur, sir Edgard Vincent, un Anglais, patronait particulièrement l'affaire.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 22 janvier. — On mande d'Adahagamus à la date d'aujourd'hui :

« Un billet du lieutenant-colonel Gallieno, daté du 18 janvier au soir, dit que Makallé résiste toujours. Les Ascaris qui ont apporté ce billet ajoutent que des indices observés dans le fort ont révélé l'existence de l'eau. On creuse sans relâche des puits à l'intérieur des remparts, avec l'espérance de trouver de l'eau. Quant à la fontaine, elle est couverte de pierres et de terre et toujours gardée par les Choans.

» On a vu dimanche, aux environs de Makallé, le négociateur italien Felter. On attend son retour. La seconde brigade est transférée à Adahagamus.

» L'interprète de Toselli, qui put fuir le 19 du camp choan, confirme les graves pertes des Choans et les ordres sévères, mais inutiles de Ménélik contre les razzias. Le ras Makonen serait tombé en disgrâce. Ecceghie, Théophilos et Rasagos sont toujours fidèles aux Italiens. »

Paris, 22 janvier. — Le *Figaro* annonce que d'après des renseignements particuliers qui ne lui sont parvenus qu'à la dernière heure, le fort de Makallé, occupé par les Italiens, aurait été pris, dimanche, par l'armée de Makonnen et de Menelik.

« Cette nouvelle, ajoute le *Figaro*, connue à la Consulta et au Quirinal, n'aurait pas été divulguée par M. Crispi, pour des raisons politiques.

» Il est néanmoins vraisemblable qu'on ne pourra longtemps la tenir secrète, et, d'ailleurs, l'on nous affirme qu'elle est déjà pressentie à Rome, où elle produit, dans les cercles politiques, une indescriptible et légitime agitation ».

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 22 janvier. — Les dépêches officielles de la Havane confirment que les rencontres à Cuba ont été favorables aux Espagnols. Une tentative faite par Maceo pour s'approcher de la ville de Pinar del Rio a échoué, à la suite d'un combat dans lequel les insurgés ont eu une trentaine de morts et trois cents blessés; les Espagnols, de leur côté, eurent quatre morts et vingt et un blessés. Au nombre des morts, d'après le *Heraldo*, se trouve le chef rebelle Roberto Bermudo.

Maceo, à la tête de sa cavalerie, tenta des attaques répétées contre l'infanterie espagnole ; celle-ci, formée en carré, a soutenu le choc avec énergie jusqu'à l'arrivée des renforts qui dispersèrent l'ennemi. Le fait, ajoute le *Heraldo* est important, parce que Maceo avec le gros de ses troupes est en déroute.

Une dépêche officielle de la Havane annonce que le colonel Molina a rencontré les insurgés près de Galeon. Après trois heures de combat, il les a mis en fuite, s'emparant de quelques prisonniers, de chevaux et d'armes.

Les pertes des insurgés sont de dix tués ; celles des espagnols, de six tués et de trois blessés.

Madrid, 22 janvier. — On mande de la Havane que la colonne Luque a surpris près de Tirado la bande d'Antonio Maceo qui, après le combat de Tairona, se dirigeait vers San-Linz. Les Espagnols ont livré combat et mis en déroute les insurgés qui ont abandonné sur le champ de bataille 27 morts et 10 blessés.

Le général Luque a lancé sa cavalerie à leur poursuite et ils ont été rejoints et harcelés par elle à l'ingenior de Camanayagua. Les pertes des espagnols sont de 2 morts et 14 blessés. De son côté, la colonne Hernandez a battu une autre bande de rebelles à Guaça-Mayo.

D'autre part, l'*Imparcial* reçoit de Cienfuegos une dépêche annonçant que les insurgés, qui avaient fait une incursion dans la province de Mataczas, opèrent un mouvement rétrograde vers la province de Santa-Clar.

La retraite vers l'est du gros des bandes de Maceo qui avaient envahi les provinces de la Havane et de Pinar del Rio est due aux défaites qu'elles ont éprouvées dans les rencontres avec différentes colonnes espagnoles qui n'ont cessé de les harceler.

Ces nouvelles produisent en en Espagne une réaction de l'opinion.

NOUVELLES DU JOUR

Le prochain voyage du Président de la République dans le Sud-Est

Paris, 22 janvier. — Le *Courrier du Soir* croit savoir que l'itinéraire du voyage que le Président de la République doit faire prochainement dans le sud-est a été fixé de la façon suivante :

Lyon, le 1er mars; Toulon, le 3 mars; Nice, le 4 et le 5; Marseille, le 6 et le 7; Aix et Arles, le 8; rentrée à Paris, le 9.

Rien n'a encore été décidé, sur la façon dont le Président de la République sera salué à Nice, par le gouvernement italien. Cette délicate question a été discutée mardi dernier, par l'entrevue que M. Bourgeois a eue avec le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie.

Bruit de la nomination probable de M. Jules Cambon comme ambassadeur auprès du Saint-Siège

Paris, 22 janvier. — Le *Soleil* de demain rapporte, sous réserves, le bruit que M. Cambon, gouverneur général d'Algérie, (ancien Préfet du Nord), serait appelé à l'ambassade de France auprès du St-Siège, en remplacement de M. Lefebvre de Béhaine.

D'après le *Figaro*, M. Hanotaux, secrètement pressenti, *aurait refusé ce poste.*

Lettre ouverte de M. Delahaye à M. Ricard, ministre de la justice

Paris, 22 janvier. — Dans la *Libre Parole*, de demain, M. Delahaye, ancien député, adresse une lettre ouverte à M. Ricard, ministre de la justice. Il y dit :

« Vous avez fait fausse route, Monsieur le garde des sceaux, et vous êtes à la veille d'ameuter, contre vous, adversaires et partisans.

» Je ne voudrais pas jurer qu'il vous est encore possible de ressaisir la sorte de confiance qui a salué votre retour au pouvoir ; mais il ne me parait pas douteux que, pour effacer l'impression de vos démarches suspectes, de vos hésitations, de vos renseignements, de vos complaisances, un gage public, retentissant, indiscutable, de votre sincérité, est devenu nécessaire. »

M. Delahaye rappelle cette phrase d'un ancien ministre à la tribune :

« *Eh bien! oui, j'ai touché 90.000 francs de mon ami le baron de Reinach et, si je n'avais pas eu plus d'un financier comme lui parmi mes amis, la plupart d'entre nous ne seraient pas sur ces bancs.* »

« Poursuivez, continue M. Delahaye, la restitution des 90.000 francs que M. Rouvier avoue avoir reçus au nom du gouvernement, et qu'il prétend avoir versés dans la caisse des fonds secrets. Si c'est faux, Monsieur le Garde des Sceaux, quel gage plus équitable et plus facile à donner a vos amis inquiets, à vos ennemis aux aguets ? Et n'êtes-vous surpris de n'y avoir pas déjà songé?

» J'ai lieu de craindre, Monsieur le Garde des sceaux, que vous ne dédaigniez mes excellents conseils. Vous auriez tort et vous vous en repentirez.

» De la place Vendôme, on ne saurait voir, aussi bien que moi, du haut de ma colline solitaire, les nuées d'orage amoncelées. La tempête est au-dessus de votre tête: d'un instant à l'autre, elle peut éclater et crever; alors vous serez effrayé des suites de votre timidité et de votre imprévoyance.

» J'accuse un haut, un très haut personnage de l'Etat, plus haut que M. Rouvier, plus haut que vous, Monsieur le garde des sceaux, d'user du ministère même de la justice, pour exercer le sien, tellement il est convaincu que la justice est un privilège incontestable du pouvoir. Et je vous defie, Monsieur le Garde des sceaux de conduire devant un juge d'instruction les journalistes qui, demain, répéteront mon accusation. »

Les receveurs particuliers des finances

Paris, 22 janvier. — M. Doumer, ministre des finances, vient de retirer par décret, le projet de loi qu'avait déposé son prédécesseur et ayant pour objet la suppression des receveurs particuliers des finances.

Un accident pendant les exercices de tir à bord du « Formidable. » à Cannes

Cannes, 22 janvier. — Pendant les exercices de tir à bord du *Formidable*, la culasse d'un canon de 14 s'est ouverte par suite d'un long feu, et le projectile, lancé en arrière, a frappé au bas-ventre le canonnier Pauvy, qui a été blessé légèrement.

Le voyage de l'impératrice douairière de Russie à la Turbie

Paris, 22 janvier. — On annonce que le voyage de l'impératrice douairière de Russie à la Turbie est décidé. L'impératrice arrivera à la villa des Terrasses, où habite le Tsarewitch, dans les premiers jours de février, et y séjournera plusieurs semaines.

Il se pourrait que le roi et la reine de Danemarck vinssent au printemps passer quelques jours auprès d'elle.

On se demande si la dépêche datée de Biskra, 2 janvier, que nous avons publiée, et dans laquelle il était question du prochain voyage, dans cette partie de l'Algérie, d'un souverain et de deux souveraines, ne viserait pas une prochaine visite que feraient à notre colonie algérienne l'impératrice douairière, le roi et la reine de Danemark.

Le 25e anniversaire de la fondation de l'Empire d'Allemagne. — Un rescrit impérial

Berlin, 22 janvier. — Le *Moniteur de l'Empire* publie un rescrit impérial adressé à M. de Hohenlohe, chancelier de l'Empire, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation.

Dans ce rescrit, l'empereur se réfère aux nombreuses félicitations qui lui sont parvenues de l'intérieur et de l'extérieur, et ajoute qu'elles l'ont fortifié dans la confiance que le peuple allemand saura préserver à tout jamais ses conquêtes de 1870-71.

Les Italiens en Abyssinie

Rome, 22 janvier. — On lit dans le *Secolo* :

« Comment se fait-il que le gouvernement fasse dire à ses officieux que la situation n'a pas changé à Makallé, alors qu'un des journalistes les plus dévoués à la cause crispinienne, télégraphie de Gênes que Makallé est *déjà entre les mains de l'ennemi? Laquelle de ces deux versions est la vraie?* »

Rome, 22 janvier. — Des messagers annoncent que le 20 janvier, l'explorateur Selter a conféré avec Ménélik; la conférence durait encore à midi, lorsque ces messagers quittèrent le camp choan.

On confirme, d'autre part, qu'aucun coup de feu n'a été entendu, dimanche, autour de Makallé.

Le prince Gugsa est arrivé au camp de Alahagamus; il a été accueilli avec honneur par le général Baratieri, qui lui a réservé une tente près du quartier général.

Rome, 22 janvier. — Des détachements de troupes, destinés à l'expédition d'Afrique, sont partis aujourd'hui de *différents ports de l'Italie. Les soldats ont été partout* acclamés par la foule.

Nouveaux troubles en Arménie. — Un évêque assassiné

Sofia, 22 janvier. — *On affirme* que des troubles graves se seraient produits en Arménie. A Van, l'évêque Baghas aurait été assassiné; et, à la suite de l'émotion produite par cet incident, les troupes de Bitlis auraient reçu l'ordre de se rendre à Van, où l'on redoute de sérieux désordres.

D'autre part, des troubles se seraient également produits à Sassoun; et un grand nombre d'Arméniens auraient passé la frontière, et se seraient rendus à Erzeroun, où ils auraiant massacré plusieurs musulmans.

On assure, en outre, que le secours d'argent envoye aux Arméniens par l'Angleterre, aurait été volé par les Kurdes.

Téhéran, 22 janvier. — Deux domestiques musulmans, ayant été trouvés morts dans un village situé près d'Ispahan, et comptant de nombreux Arméniens, ceux-ci furent accusés d'avoir assassiné ces domestiques, bien que la mort de ces derniers fût accidentelle.

Des désordres se produisirent, et il y eut de nombreuses victimes.

Par mesure de prudence, le gouverneur d'Ispahan a défendu aux Européens de sortir avant le rétablissement de la tranquillité.

Une merveilleuse découverte

Vienne, 22 janvier. — Un médecin viennois, le professeur Mosettig, aurait pu determiner, avec la plus grande précision, au moyen de la photographie, à travers les corps opaques, découverte par le professeur allemand Roentgen, la position d'une balle de revolver qui se trouverait logée dans le bras d'un blessé.

Dans un autre cas, le même opérateur aurait reconnu la nature exacte de la malformation que presentait le pied d'une jeune fille.

Service anniversaire pour le cardinal Desprez à Toulouse

Toulouse, 23 janvier. — Un service anniversaire pour le cardinal Desprez, a été célébré ce matin à la cathédrale de Toulouse. Beaucoup de prêtres assistaient à ce service funèbre.

Une nouvelle campagne contre le Président de la République

On lit dans la *France* à qui nous laissons la responsabilité de cette information :

« Les scandales actuels ne font pas perdre aux opportunistes l'orientation de leur politique perfide.

» Nous apprenons, en effet, que des aigrefins s'apprêtent à recommencer la campagne contre le président de la République.

» De mystérieux conciliabules auraient été tenus. On ignore naturellement les décisions qui y ont été prises.

» Toujours est-il que les insinuations perfides, les accusations vagues, les sous-entendus féroces, commencent à courir de nouveau la salle des pas-perdus du Palais Bourbon.

» — Le président sera pris entre son beau-père et son gendre comme dans une tenaille, déclare-t-on, et finalement, c'est lui personnellement qu'on attaquera. Quand la campagne éclatera, les opportunistes se hâteront de rejeter la responsabilité sur des innocents ; il est bon de prendre date pour déjouer leurs calculs. »

L'affaire Lebaudy

Paris, 22 janvier. — M. Meyer a interrogé séparément MM. de Cesti, de Civry, de Labruyère et Chiarisolo et se propose de les confronter tous les quatre à la fin de la journée.

La liste des 104

Paris, 22 janvier. — M. Espinas a entendu aujourd'hui M. Charles Lalou, au sujet de la liste des 104 publiée par la *France*. Il a également interrogé deux rédacteurs de ce journal.

Un nouveau scandale

Paris, 22 janvier. — Les scellés ont été levés, hier, au bureau et au domicile qu'occupait feu Jacques Meyer, le suicidé. On avait dit, au moment de leur apposition, que la mesure avait été dictée au gouvernement et à la justice par la pensée que certains papiers de l'ex-ami de Thévenet pourraient se rapporter, soit au Panama, soit à d'autres scandales.

On a cité, ces jours-ci, l'affaire des fontaines à eau chaude dans laquelle des membres d'une assemblée élue seraient compromis. Une enquête a été ouverte à ce sujet.

Hier, M. Martin, commissaire aux délégations, a saisi chez le défunt un assez grand nombre de papiers qu'il a portés au parquet. Ce soir, le *Jour* dit à ce propos :

« Si les recherches qu'a faites ce magistrat dans les papiers de M. Jacques Meyer donnent les résultats que parait en attendre M. Espinas, nous avons en perspective une nouvelle affaire scandaleuse appelée à un certain retentissement.

» Nous pouvons ajouter qu'un conseiller municipal de la rive droite et un de ses collègues de la rive gauche — à chacun le sien ! — auront à donner des explications sur les circonstances dans lesquelles ils ont été mêlés à l'affaire. »

Mort subite du préfet d'Eure-et-Loire, ancien sous-préfet de Cambrai

Chartres, 22 janvier. — M. Sosthène Desprez, préfet d'Eure-et-Loir, ancien sous-préfet de Cambrai, est mort ce matin à l'hôtel de la préfecture, enlevé presque subitement par une angine de poitrine.

Voici dans quelles circonstances il est mort :

« Ce matin, à 4 heures, se sentant indisposé, M. Desprez demanda qu'on appelât un médecin. Soudain, vers 7 heures, avant l'arrivée du docteur, son malaise augmenta et il ne tarda pas à entrer en agonie. »

L'usine Hotchkiss incendiée

Un incendie a détruit en partie, cette nuit, les immenses ateliers occupés à Saint-Denis, pres Paris, par les établissements Hotchkiss où l'on fabrique les canons connus.

Les dégâts s'élèvent à plus d'un million. Outre l'outillage, qui a été détruit, 150 canons, qui étaient prêts à être livrés, dont 40 à la France, ne seront plus utilisables. Les directeurs vont faire le possible pour que le travail puisse reprendre dans les ateliers qui ont été épargnés par le feu.

On croit que l'incendie pourrait bien être dû à la malveillance.

Graves nouvelles du Sahara

Paris, 22 janvier. — Des nouvelles inquiétantes arrivent aujourd'hui de l'Extrême-Sud algérien. Insalah, la capitale de Touat, a été ravagé par les Touaregs d'El-Abiod et par les Chambaas dissidents. On apprend aussi que, dans le Gourara, des troupes marocaines ont pillé les tribus de Ghuanem et de Saoura.

Les conditions imposées par les Anglais au roi des Achantis

Voici les conditions définitives imposées pour la paix par les Anglais et acceptées par le roi des Achantis.

L'Achantiland sera placé sous le protectorat de la colonie anglaise de la Côte d'Or; la traite des esclaves et la coutume des sacrifices humains y seront abolis: un résident, avec des troupes suffisantes pour le *protéger* sera installé à Coumassie; les frais de la présente expédition sont à la charge du roi Preinpeh qui aura aussi à payer ce qu'il doit encore de l'indemnité de guerre imposée après les opérations de 1874.

On prétextera de l'insolvabilité de Preinpek pour le déposer et l'exiler à Vierra-Leone.

Le malheureux souverain était, dit-on, complètement ivre lors de sa première entrevue avec les Anglais, le 17 courant, jour de l'entrée de sir F. Scott, à Commassier.

La santé des troupes britanniques est relativement satisfaisante. Il n'y a que 54 hommes (dont 3 officiers) à l'hôpital bien que la ville de Coumassie soit très-insalubre. On y a trouvé de nombreux ossements.

TIRAGE FINANCIER

Il a été procédé mercredi au palais de l'Industrie au 7e tirage de l'emprunt de la Ville de Paris 1892 : Le numéro 286.625 est sorti remboursable à 100.000 francs. Le numéro 321.080 est sorti remboursable à 50.000 francs. Les deux numéros suivants sont sortis remboursables chacun à 10.000 francs : 35.002 — 445.230

Les 30 numéros suivants sont remboursables chacun à 1.000 fr. :

498.151	268.720	569.673	564.493	301.328	290.572
552.990	250.757	330.284	571.618	195.208	152.691
586.286	428.028	305.132	408.283	542.974	397.869
541.442	557.923	580.831	334.824	406.677	252.827
222.758	20.076	458.170	245.487	531.125	555.545

Ecole des Sciences Sociales et Politiques DE LILLE

L'ORGANISATION CORPORATIVE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI PAR M. HUBERT-VALLEROUX (10e LEÇON)

Dans sa dernière leçon, M. Hubert-Valleroux parle du rétablissement momentané des corporations obligatoires dans une partie de la Suisse (1885-1891) et donne ses conclusions sur le régime corporatif.

En 1885, les brodeurs des cantons de Saint-Gall et d'Appenzell, ainsi que ceux du Vorarlberg autrichien, décidèrent de se réunir en corporation pour enrayer la baisse considérable des prix occasionnée par la surproduction. Dans ce but, ils réduisirent le travail à cinq jours par semaine et à onze heures par jour ; ils frappèrent d'un impôt net de quatre cents francs ceux qui installaient une nouvelle machine; enfin, pour vaincre la résistance de ceux qui ne voulaient pas s'incorporer, ils les mirent complètement à l'écart et défendirent aux membres de la corporation d'avoir aucun rapport avec eux, sous peine d'une amende de quatre à cinq mille francs.

Par ce moyen, toutes les résistances furent brisées et les règlements de la corporation furent suivis pendant un certain temps; mais la concurrence étrangère; qui luttait avec avantage contre les fabricants suisses et autrichiens obligés de suivre des règles strictes et minutieuses, occasionna de nombreuses défections; et, en 1891, la corporation était définitivement dissoute.

Ce fait est donc, comme les résultats de la loi autrichienne du 15 mars 1893 étudiée dans la précedente leçon, ce fait est peu favorable au système des corporations obligatoires, dont on demande parfois le rétablissement.

Et maintenant, dit M. Hubert-Valleroux, nous sommes arrivés à la fin de notre étude; il faut conclure.

Ce que les catholiques français doivent demander, ce n'est pas le rétablissement des anciennes corporations. Celles-ci ont rendu de grands services dans un temps où les ouvriers étaien peu nombreux, où la division infinie du travail n'existait pa comme aujourd'hui, où l'esprit des travailleurs était sincèrement chrétien ; elles ne pourraient s'adapter aux conditions économiques de notre époque et à l'organisation actuelle du travail.

Ce que les catholiques français doivent demander, ce n'est pas non plus l'institution des corporations obligatoires. Les résultats, qu'elles ont produits en Autriche et en Suisse, sont trop peu brillants pour qu'on puisse y songer. De plus, elles ont permis une expansion, malheureusement trop grande, des doctrines collectivistes et révolutionnaires; cela suffit pour leur condamnation.

Ce que les catholiques français doivent demander, c'est la liberté d'association, laquelle n'existe pas en France; c'est la liberté de s'assembler et de posséder, que la loi nous refuse depuis la Révolution. Il faut entre les individus et l'Etat un groupement intermédiaire qui ait assez de force pour empêcher la tyrannie du pouvoir central; ce groupement, c'est l'association. — Seulement, remarquons-le bien, l'association ne vaudra que ce que vaudront les hommes; et le mot du vieil Esope se trouve ici parfaitement vérifié : l'association (comme la langue) est la meilleure ou la pire des choses suivant l'usage qu'on en fait.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mercredi 22 janvier 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	6° au-dessus	779 m/m	Beau temps
5 heures soir	6° »	779 m/m	»
9 heures soir	6° »	779 m/m	»
Jeudi 23 janvier 1896			
Minuit	6° au-dessus	780 m/m	Beau fixe
1 heure matin	7° »	780 m/m	»
2 h. »	7° »	780 m/m	»

Paris. — Mercredi 22 janvier 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Un centre de tempête s'est avancé près de Bodœ (740 mjm.), et la baisse barométrique très rapide sur la Scandinavie, se fait sentir dans presque toute l'Europe. L'air des pressions supérieures à 770 mjm persiste sur la France ; elle s'étend jusqu'à la Russie en couvrant l'Italie, l'Autriche et la plus grande partie de l'Allemagne. Le vent souffle du sud-ouest sur la Baltique, la mer du Nord et le pas de Calais ; des mauvais temps régnent en Norvége. Les courants d'Est restent faibles sur nos côtes Ouest et Sud. Il a plu dans quelques stations de la Scandinavie, en Ecosse et à Cherbourg.

Les variations de la température sont faibles. Ce matin le thermomètre marquait 21° à Haparanda, 0° à Paris, Rome et -|- 12° à Malte. On notait — 1° au puy de Dôme au mont Ventoux, — 6° au pic du Midi. — En France, le ciel va rester brumeux avec temps toujours frais. A Paris, hier ciel couvert Moyenne d'hier, 21 janvier : 2°9, supérieure de 0°5 à la normale. Depuis hier, midi, température maximum : 3°4; minimum de ce matin : 0°3. Baromètre, à sept heures du matin : 770 mm. 6. — A la tour Eiffel, max., 0°6; minimum : 1°0. Le Caire, (Ghesireh palace) hier, 17°8. — Temps couvert

Situation particulière aux ports. — Manche : Mer belle à Dunkerque et à Calais; peu agitée à Boulogne: belle au Havre et à Cherbourg. — Océan : Mer très belle à Brest et à Lorient.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ELARGISSEMENT DE L'ESPIERRE. — Travaux importants. — On connait le projet d'amélioration du lit de l'Espierre entre le confluent du Trichon et la frontière belge, c'est-à-dire depuis la distillerie Droulers-Prouvost au Sartel, jusqu'au hameau de la Bourde, point extrême du territoire de Wattrelos, touchant à la frontière belge. Ce projet, dressé par le service des ponts-et-chaussées, approuvé par la municipalité de Tourcoing le 9 mai 1895, et par celle de Roubaix le 10 mai, comprenait des travaux importants à entreprendre, mais il était urgent de prendre des mesures pour éviter le retour des inondations.

C'est à ce résultat que tend le projet d'amélioration du lit de l'Espierre décrété d'utilité publique le 10 mai 1894. Les formalités sont aujourd'hui terminées — après vingt mois.— M. le Préfet du Nord a pris, en date du 16 janvier, un arrêté réglant les formalités d'enquête, aux termes de la loi du 3 mai 1871 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les communes de Roubaix, Wattrelos et Leers sont toutes trois intéressées dans le projet, étant traversées par le riez, dans la partie qu'on se propose d'élargir. Aussi les pièces, — plan, affiches, notices explicatives, états indicatifs des propriétés à acquérir — seront-elles déposées dans les mairies de ces trois communes, du *samedi, 25 janvier, au lundi, 3 février,* à la disposition des intéressés.

Le 12 février, les déclarations ou réclamations reçues dans les mairies au cours de l'enquête seront jugées à la préfecture par une commission composée de MM. Eugène Motte, Conseiller général, Masure-Six, Conseiller général, Martel-Godefroy, Conseiller d'arrondissement, Vincent, Conseiller d'arrondissement; MM. les maires de Roubaix, Wattrelos et Leers, et M. Devos, ingénieur, chargé de l'exécution des travaux.

Cette commission recevra pendant huit jours les observations des propriétaires.

L'Espierre sera élargi dans des proportions considérables — de moitié, au moins - sur tous le parcours ; à certains endroits, le ruisseau formera un véritable canal, notamment au hameau du Beck, territoire de Wattrelos. Près de l'usine du Grimonpont, les terrains à acquérir, et teints au rouge au plan du projet, sont importants. Ainsi le veulent les dispositions prises pour empêcher comme nous le disons plus haut, le retour des inondations si funestes aux cultures.

Les travaux à exécuter comprennent : 1° l'élargissement du lit de l'Espierre entre le confluent du Trichon et le siphon situé sous le canal de Roubaix, à la frontière, de manière qu'il présente une largeur au plafond de 2 mètres, avec des talus inclinés à 3 mètres de base pour 2 de hauteur ; 2° l'approfondissement du cours d'eau entre les mêmes points, de façon à régulariser la pente ; 3° l'ouverture de trois petites rectifications supprimant les coudes brusques du ruisseau ; 4° la reconstruction du pont du Sartel, dont le débouché actuel est insuffisant, en temps de crues. L'ouvrage en maçonnerie existant sera demoli et remplacé par un pont à tablier métallique de 6 mètres d'ouverture entre culées.

Voilà un travail utile : travail provisoire, il est vrai, car jusqu'à ce qu'une mesure radicale soit prise, toujours l'Espierre sera pour nos villes une source d'inconvénients désagréables, pour ne pas dire plus.

Il importait cependant que les travaux dont nous venons d'exposer à grands traits le projet fûssent exécutés sans retard. Après de longs préliminaires la période d'exécution est arrivée enfin, et les riverains, éprouvés par les inondations — et qu'on n'a pas encore indemnisés de leurs pertes, *hélas!* — verront sans doute leurs récoltes à l'abri de l'eau.

Le deuxième tirage de l'emprunt 1893. — Il a été procédé, jeudi matin, à onze heures, dans l'une des salles de l'*Hôtel-de-ville*, sous la présidence de M. Trannoy, adjoint au Maire, assisté de MM. Hervé Milbéo et Wilfart au deuxième tirage des obligations remboursables à 500 francs de l'emprunt de 1,158,000 francs contracté en 1893, pour la création d'un second hôpital, de places publiques, etc. Les cinquante-deux numéros suivants sont sortis :

141	1525	1546	1816	374	1028	1198	2181	307	1093	780
353	2374	1294	2287	400	2250	436	2150	1993	565	1872
2218	2265	727	121	1922	489	2353	1740	446	1574	635
944	956	1737	678	940	930	1802	2059	1983	2327	27
982	347	820	649	1645	1418	1141	684			

Produits typographiques envoyés de France en Belgique par la poste non admis par la Poste belge. — L'administration des Postes de Belgique signale qu'un droit d'entrée a été établi en Belgique sur les produits typographiques, à l'exception des livres, journaux, publications périodiques, cartes géographiques ou marines, musique gravée ou imprimée, estampes, gravures et lithographies artistiques.

En conquence, l'office belge n'admet plus l'expédition en Belgique, par la voie de la poste, des produits typographiques autres que ceux qui sont spécialement dénommés ci-dessus.

La prohibition dont il s'agit n'atteint pas les objets expédiés isolément ou en petite quantité.

Pour fêter le retour d'un soldat de Madagascar. — Un punch est organisé au Cercle de la Concorde, pour le lundi 27 janvier, à 8 heures du soir, en l'honneur de M. Georges Courcier, pour fêter son heureux retour de Madagascar.

Papillons en janvier. — Le fait est assez rare pour le rapporter. Nous avons vu un papillon, ces jours derniers, dans la rue de la Gare. Il n'est pas isolé; des journaux belges disent qu'à Verviers, les collectionneurs ont recueilli des papillons aux couleurs voyantes qui voletaient gaiement à l'heure du midi.

Prendre des papillons en janvier, dans nos régions, est une chose qui ne s'était jamais vue.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de mercredi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 615 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1280 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Les ventes d'immeubles. — Il a été procédé, en l'étude de Me Vahé, notaire à Roubaix, à la vente d'une maison à usage d'estaminet, sise rue Nain, n° 52, et de 1 are 48 centiares de fonds et terrain, arrentés des Hospices de Roubaix pour 99 ans, du 1er janvier 1824, au canon annuel de 2 hectolitres 93 litres 05 décilitres de blé, loués 1,000 francs par an, payables d'avance, outre impôts, pour 3, 6 ou 9 ans. du 1er juillet 1892.

Cette vente a été consentie pour la somme de 13,600 francs.

La tentative de meurtre de la rue de Lannoy. — Nous avons dit à la suite de quelles circonstances Théophile Demeire, tisserand, habitant à l'estaminet, *A l'Homme de Fer*, rue des Longues-Haies, a tenté, mardi, d'assassiner, rue de Lannoy, cour Borghie, la femme avec laquelle il vivait depuis dix ans, Mélanie Demeulenester, et qui, il y a huit jours, l'avait abandonné. Demeire, croyant avoir tué cette femme, s'est jeté dans le canal, quai de Lorient, d'où, on le sait, il a été retiré vivant par un passant, M. Walleraud.

M. le commissaire de police Squivée, du quartier Sainte-Elisabeth, a reçu, dans la journée de mercredi, la déposition de sept témoins. Dans l'après-midi, l'inculpé, qui avait, la veille, été écroué au poste central, a été conduit au commissariat de M. Squivée, où il a subi un nouvel interrogatoire. Il prétend n'avoir pas voulu donner la mort à Mélanie Demeulnester.

M. le commissaire de police s'est ensuite rendu à l'Hôtel-Dieu, où la victime de Demaire est en traitement. Mélanie Demeulenester, dont l'état de santé est relativement satisfaisant, a raconté au magistrat la scène de mardi soir, confirmant ainsi le récit que nous en avons fait.

Théophile Demeire sera transféré à Lille aujourd'hui jeudi, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

La grève des tisserands de la rue du Nouveau-Monde. — Sur les 240 tisserands occupés à l'établissement de M. Henri Prouvost, fabricant, rue du Nouveau-Monde, et qui, mardi, se sont mis en grève, 37 ont repris le travail mercredi matin.

D'autre part, les délégués qui, dans la journée, se sont présentés, à plusieurs reprises, au tissage de M. H. Prouvost, n'ont pas obtenu satisfaction. Les grévistes, réunis à la *Paix*, en ont été informés, et ont décidé la continuation de la grève.

Une maladroite voleuse. — Une femme entrait précipitamment dimanche soir, chez M. Duretête, marchand de volailles, rue Pierre Motte, et, ne voyant personne dans le magasin, s'emparait d'un superbe poulet, qui se trouvait à l'étalage.

En sortant, il lui prit fantaisie de tirer le cordon de la sonnette.

Quelle drôle d'idée !

Un jeune garçon qui se trouvait dans la cuisine, s'empressa de venir au magasin, et put voir s'enfuir Marie Bienlac, âgée de 42 ans, éplucheuse, rue Chanzy, cour Desquiens, 9. Le poulet que cette femme avait volé, valait six francs.

Une plainte fut déposée par M. Duretête, entre les mains de M. Quivée, commissaire de police; mais les agents ne sont parvenus à mettre la main sur la voleuse que mercredi soir. Marie Bieulac eut mieux fait de ne pas « sonner », car il est probable qu'à l'heure qu'il est, elle ne serait pas écrouée au dépôt central.

» De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace »... Cela ne réussit pas toujours...

Une arrestation pour affaire de mœurs. — Sur l'ordre de M. Broigne, commissaire de police, des agents ont procédé, mercredi après-midi, à l'arrestation d'un tisserand demeurant en garni, 61, rue Turgot, François Vandeputte, âgé de 41 ans, inculpé d'outrages à la pudeur, en présence d'une fillette de 13 ans 1/2, fille de la femme qui vit avec lui. Vandeputte a été écroué au dépôt central.

Une trouvaille. — Dans la matinée de mercredi, un tacheron, Emile Bulteau, âgé de 42 ans, demeurant rue Thècle, au Hutin, a trouvé sur la berge du canal, au pont d'Aubenton, un essuie-mains contenant une veste bleue, une capote de drap noir, un pantalon de drap gris et noir et une paire de bretelles, un autre veston et un gilet, une casquette grise, un foulard et un pince-nez.

Tous ces objets sont déposés au bureau du 4e arrondissement.

Croix. — *Une arrestation pour vagabondage.* — Depuis quelque temps la police de Croix pourchasse les nombreux mendiants qui circulent dans la commune; mercredi matin, un domestique de ferme, Edouard Grip, sujet belge, a été mis en état d'arrestation pour vagabondage, par le garde Lecomte.

Anstaing. — *Découverte d'un engin incendiaire.* — On se rappelle qu'un incendie a détruit, il y a quelque temps, une grange et un hangar à la ferme Delcourt; on avait attribué la cause à la malveillance.

M. Delcourt vient de découvrir, dans son poulaillier, un engin qui avait été placé à deux mètres au-dessus du sol. Il est formé d'une toile à sac roulée et entourée de fil de fer; à l'une des extrémités est placée une mèche longue de dix centimètres et imbibée de pétrole, tout à fait intacte.

Est-ce une fumisterie ou est-ce véritablement un engin incendiaire ? En tout cas cette découverte, par ce temps d'incendies successifs de fermes, est assez singulière.

Cet engin a été remis à la gendarmerie de Lannoy.

Lys-lez-Lannoy. — *Un ouvrier tanneur tombé dans une chaudière d'eau bouillante.* — Dans l'après-midi de mercredi, un ouvrier tanneur, Victor Martinache, âgé de 43 ans, était occupé, à la tannerie Poullet, à verser du tannin dans une chaudière d'eau bouillante.

Tout à coup, par suite d'un faux mouvement, le malheureux ouvrier fut précipité dans la cuve ; cependant il eut la force et le courage de sortir aussitôt de l'eau et d'appeler au secours. Il reçut des soins immédiats et fut ensuite transporté à son domicile. M. le docteur Parmentier, appelé auprès du tanneur, lui a fait les pansements nécessaires. Son état inspire de vives inquiétudes et parait très grave. Le malade a été transporté à l'hôpital, à sept heures du soir.

WATTRELOS

Un futur gendre. — Une ménagère du hameau de la Martinoire, dont la fille est recherchée par le jeune Verplanck, du Sapin-Vert, ayant paru à ce dernier trop sévère, le jeune homme avec la belle ardeur de ses dix-sept printemps, brisa les carreaux de la maison de sa future belle-mère.

Mardi soir, Verplanck fut arrêté, et, mercredi, les témoins des violences furent mandés au commissariat. Les projets de mariage sont, paraît-il, résolument abandonnés de part et d'autre.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 136;
Rue Corneille, 7,
Rue du Collège, 71 bis.
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107.
Rue de la Chaussée, 8
Rue Decrême, 37,
Rue Turgot, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 6
Place de la Gare, 132.
Grande-Rue, 38.
Rue du Fort, 86
Rue de Béthune, 31.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 16.
A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot.
Rue de la Gare chez M. [illegible]
A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r Carnot
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.
A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Deveruay
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.
A CALAIS
Rue Lafayette, 68 ;
Rue des Boucheries, .
A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Egl.
A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

TOURCOING

Les Démocrates chrétiens et l'œuvre des prêts sur l'honneur. — Parmi les œuvres dont les Démocrates chrétiens poursuivent avec un zèle louable la réalisation, il en est une qui nous a paru fort intéressante c'est la « Caisse des prêts d'honneur. »

Elle vient d'être fondée à Tourcoing par les cercles chrétiens d'études sociales et nous croyons utile d'en indiquer les conditions de fonctionnement.

Cette œuvre a pour but d'aider, par des prêts remboursables sans intérêts, les ouvriers et employés adhérents aux Cercles Chrétiens d'études sociales qui se trouveraient momentanément géné par une cause accidentelle.

La caisse est administrée par un Conseil dont les membres, pris dans le comité des Cercles d'études sociales, s'engagent à garder la plus grande discrétion. C'est le Conseil d'Administration qui a la délicate mission d'apprécier les demandes de prêts, et de prononcer en dernier ressort sur leur acceptation ou leur rejet.

La caisse ne prête qu'aux chefs de ménage; l'emprunteur devra être domicilié à Tourcoing depuis six mois au moins et faire partie depuis trois mois des cercles d'études ou des œuvres syndicales ou coopératives dépendant de ces cercles.

Les demandes doivent être adressées au président du conseil d'administration et contenir : 1° l'indication de l'importance du prêt; 2° les motifs de la demande; 3° les ressources éventuelles dont l'emprunteur espère pouvoir disposer; 4° la durée du prêt et le mode de remboursement.

La demande doit être en outre appuyée de la signature de deux membres du cercle d'études sociales.

Le Conseil d'administration prend ses renseignements sur l'honorabilité de l'emprunteur, accepte ou rejette la demande sans avoir à faire connaitre les motifs de sa décision.

Le prêt ne pourra jamais être supérieur à 50 francs ; l'emprunteur signera une reconnaissance et s'engagera à rembourser la somme avancée par fractions à des échéances arrêtées d'un commun accord. Le premier terme sera fixé à au moins quinze jours après l'avance faite, à raison d'un minimum de un franc par semaine. Un livret personnel sera remis à l'emprunteur, sur lequel seront inscrits le montant du prêt et les versements successifs.

La Caisse du prêt d'honneur ne réclame aucun intérêt et elle n'a d'autres garanties que la bonne foi et la loyauté des emprunteurs. Il importe donc que ceux-ci soient bien pénétrés de l'idée que de leur exactitude à opérer les remboursements, dépend le succès de l'œuvre.

La caisse s'alimente au moyen de dons et de cotisations des personnes qui veulent bien s'intéresser à cette institution éminemment utile.

La Caisse de Prêts d'honneur, qui a son siège rue des Bons-Enfants, n° 19, a commencé à fonctionner. Nous croyons devoir attirer sur cette œuvre la bienveillante attention des personnes généreuses qui trouveront là une excellence occasion d'exercer leur bienfaisance.

Cercle catholique de la Croix-Rouge. — Une soirée dramatique aura lieu au Cercle catholique de la Croix-Rouge le dimanche 26 janvier, à 5 heures précises. Des jeunes gens de la Société Saint-Joseph interprèteront : *Pour le Drapeau*, drame en 1 acte de M. Hubert Immers et *Le Docteur Chiendent*, comédie en 2 actes de M. Varin.

Le prix des places est de 1 franc pour les premières et 0,50 c. pour les secondes. On peut se procurer des billets chez M. l'abbé Delplanque, directeur du cercle, chez M. J.-B. Multier, concierge et chez M. Delmotte, imprimeur place Saint-Jacques.

Patronage de Notre-Dame. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui jeudi qu'aura lieu, au patronage de Notre-Dame, à 5 heures 1/2 précises, la soirée récréative offerte aux bienfaiteurs de l'œuvre.

Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation peuvent s'adresser à M. l'abbé Destailleurs, directeur du patronage.

L'Alliance Française. — Le comite de Tourcoing nous prie de rappeler aux membres de l'association nationale l'*Alliance Française* que l'assemblée générale aura lieu à Paris le 17 février (lundi gras).

L'administration centrale desire que les adhérents se rendent en aussi grand nombre que possible à cette réunion : des billets à demi-tarif à l'aller et au retour, valables du 12 au 20 février inclus seront mis à leur disposition, du lieu de leur résidence à Paris. Les dames sont admises au bénéfice de cette faveur.

Les demandes devront être adressées, avant le 1er février, à M. Paul Duquesnoy, trésorier de l'*Alliance Française*, rue des Ursulines.

Un accident d'usine. — Un homme de 30 ans, Jules Vandevoorde, tileur chez MM. Duvilliers frères, rue du Tonquet, a eu, par suite d'un faux mouvement, le pied droit serré entre le butoir de son métier et une tige en fer, laquelle pénétra profondément dans le talon. Les tendons ont été atteints.

M. le docteur Beulque, qui a donné des soins au tileur, a déclaré que l'incapacité de travail serait de quatre semaines au moins.

Infraction à des arrêtés d'expulsion. — L'agent de police Leveugle, passant mercredi rue du Chêne-Houpline, aperçut un individu dans un complet état d'ivresse et le mena au poste.

Quand le malheureux eut recouvré sa raison, il déclara s'appeler Joseph Chenot, âgé de 40 ans, né à Bruxelles, et on constata qu'il avait été pris contre lui deux arrêtés ministériels d'expulsion, en dates du 22 juillet 1876 et 13 mai 1883.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral du 15 janvier, la société « La Jeunesse Lyrique » est autorisée à se constituer légalement. Les jeunes gens qui désireraient en faire parti sont priés de se faire inscrire au siège de la société, *chez M. Henri Legrand, rue Louis Leloir, à Tourcoing.*

RONCQ. — Un drame sanglant, route de Tourcoing. — Un homme frappé mortellement. — Un drame sanglant s'est déroulé mardi, vers dix heures du soir, au chemin de Tourcoing, et a produit, pendant toute la journée de mercredi, une vive émotion dans la population de Roncq.

Un ouvrier de Tourcoing a reçu dans le ventre un violent coup d'une arme dont on n'a pas encore pu préciser la nature. Cet ouvrier se trouve en ce moment dans un état alarmant.

Voici dans quelles conditions s'est produite cette sanglante affaire.

M. Alfred Deschamps, âgé de 32 ans, célibataire, demeure chez ses parents qui occupent un magasin d'épi-

FEUILLETON DU 24 JANVIER 1896. — N° 175

LA PORTEUSE DE PAIN

Par XAVIER DE MONTEPIN

TROISIÈME PARTIE

MAMAN LISON

LXV

L'idée de la mort se présentait à elle, de la mort mettant fin aux longues douleurs, aux tortures sans cesse *renaissantes* de son existence.

— Mourir... — murmura-t-elle tout à coup. — N'y a-t-il donc plus que cela pour moi, à cette heure ?... — Quoi, j'abandonnerais l'enfant retrouvée déjà !... — J'oublierais que j'en *ai un autre à retrouver* encore !... — Je me réfugierais dans l'éternel sommeil, laissant Jacques Garaud impuni, libre d'aimer sa fille et de lui donner pour mari l'homme dont il a tué le père !!... — Non ! non !!... ce serait lâche !! — Cela ne sera pas !!

Et Jeanne se leva, ravivée, transfigurée.

— Suis-je loin de Courbevoie ? — demanda-t-elle à la servante du marchand de vin.

— Non, madame... — Courbevoie est de l'autre côté du pont...

— Connaissez-vous l'usine de M. Paul Harmant?...

— Si je la connais !' — Je crois bien !... — On la voit d'ici... — Tenez, c'est sur la berge... presque en face...

Et la servante indiquait du doigt les vastes bâtiments de la fabrique, les hautes cheminées de briques que couronnait un panache de fumée.

Jeanne remercia, sortit, traversa le pont et gagna l'usine.

La petite porte placée près de la grande était close.

Elle sonna.

Une femme vint ouvrir et demanda :

— Que voulez-vous, madame ?

— Je voudrais parler à M. Paul Harmant...

— Vous arrivez trop tard. M. Paul Harmant est venu ce matin, mais il est reparti tout à l'heure...

— Pour où ?

— Pour Paris... — Si vous avez besoin de le voir, allez rue Murillo... — Tout le monde vous indiquera son hôtel...

— J'y vais...

Jeanne se dirigea vers Paris.

Elle avait pris une résolution terrible.

Une heure après, elle sonnait à la porte de l'hôtel du millionnaire.

Depuis le moment où nous l'avons vu s'enfermer dans son cabinet de travail, le père de Mary n'avait point quitté l'attitude prise par lui en y entrant.

Son esprit allait tour à tour avec épouvante du passé au présent, et du présent à l'avenir...

La pensée de l'avenir surtout l'obsédait.

L'avenir n'était-il pas indiqué par le rêve de sa fille, ce rêve étrange et effroyable qui lui rappelait le sien ? .. ce rêve dont chaque détail produisait sur lui l'effet d'un glas funèbre... ce rêve qui le conduisait à la dernière étape de sa vie en lui montrant un cadavre sans tête...

Un coup frappé discrètement à la porte le tira de ses préoccupations sinistres.

Il se redressa et cria d'entrer.

Le valet de chambre parut.

— Qu'y a-t-il, Théodore? — lui demanda l'industriel d'une voix altérée par la fièvre.

— C'est une femme d'un certain âge qui désire voir monsieur... — Elle vient, dit-elle, de Courbevoie, où elle espérait rencontrer monsieur...

— Que me veut cette femme ?

— Elle ne peut, paraît-il, l'apprendre qu'à monsieur...

— A-t-elle dit son nom ?

— Elle a dit simplement qu'elle venait de la part de M. Ovide...

En entendant ce nom, Paul Harmant eut quelque peine à cacher son trouble.

— Pourquoi m'envoie-t-il quelqu'un ? — se demanda-t-il avec épouvante. — A-t-il donc une complice, lui qui prétendait agir toujours seul ? — Que lui est-il arrivé ?... — Pourquoi n'est-il pas venu lui-même ?...

Le valet de chambre attendait la réponse de son maître.

Paul Harmant lui dit après un instant de réflexion :

— Faites entrer cette femme...

Théodore sortit.

Le millionnaire, tournant le dos à la porte, s'occupait à mettre hors de vue des papiers placés sur son bureau.

Le valet de chambre introduisit la visiteuse et se retira en refermant la porte derrière elle.

Paul Harmant se retourna pour voir quelle personne Ovide Soliveau lui envoyait.

Soudain il poussa un cri sourd, et, pâle, terrifié, les yeux hagards, il recula jusque dans un angle de la pièce.

Il avait devant lui maman Lison, la porteuse de pain, maman Lison qu'Ovide prétendait avoir écrasée sous l'échafaudage de la rue Gît-le-Cœur !

LXVI

Jeanne Fortier, debout et menaçante, étendit vers lui la main.

— Ah ! — dit-elle d'une voix basse et lente, — votre terreur vous accuse !... — Elle me prouve que c'est par votre ordre qu'on a voulu m'assassiner.

L'ex-contremaître d'Alfortville crut sentir en ce moment la folie envahir son cerveau.

Il comprit que s'il ne faisait pas tête à l'orage, il était perdu et, marchant vers Jeanne, il s'écria :

— Vous, malheureuse ! vous ici !!

— Oui, moi ! — Ah ! vous ne vous attendiez guère à me voir, n'est-ce pas ?...

— Je l'avoue ! — je ne pouvais vous croire autant d'audace ! — Que venez-vous faire dans ma maison ?

— Vous osez le demander !! — En me voyant n'avez-vous pas compris qu'enfin j'ai soulevé le masque qui vous cache depuis si longtemps !!

Le faux Paul Harmant haussa les épaules.

— Cette femme est folle !! — murmura-t-il.

— Folle ! — répéta Jeanne. — Oui, j'ai été folle pendant dix années, mais Dieu a daigné me rendre la raison pour me permettre d'arriver au but de ma vie !! — Ce que je viens faire ici ? — Je viens vous demander compte de ce que j'ai souffert depuis vingt et un ans, Jacques Garaud !!

Le millionnaire feignit l'étonnement.

— Jacques Garaud ?... — répéta-t-il. — Quel est ce nom ?

— C'est le vôtre !!

— Le monde entier sait que je m'appelle Paul Harmant ..

— J'apprendrai au monde entier que vous vous appelez Jacques Garaud !...

— Je vous répète que vous êtes folle, Lise Perrin...

— Je ne suis point Lise Perrin... Je ne suis Jeanne Fortier, et vous le savez bien !... — Assez de comédie ! — Vous m'avez reconnue chez l'avocat Georges Darier !... — Je suis Jeanne Fortier, votre victime!... — Jeanne Fortier, condamnée à votre place !...

— Un mot de plus et *je sonne* pour vous faire chasser d'ici !...

— Sonne donc, misérable !... — Si tu sonnes, on viendra, et je dirai à tes valets qui je suis et qui tu es !...

— Taisez-vous !

— Je ne me tairai pas !... — Dénoncée par toi et ton complice, on me cherche, on me traque !... — Je suis venue ici, chez toi, pour que la police puisse nous arrêter ensemble ! — Une fois pris, il te faudra bien avouer que tu es l'unique auteur du triple crime d'Alfortville, et que depuis tu as voulu faire tuer ma fille, ma Lucie, et me faire assassiner moi-même !

Jacques Garaud allait répondre.

Il n'en eut pas le temps.

La porte s'ouvrit brusquement et Mary, livide et chancelante, parut sur le seuil.

— Que se passe-t-il donc, mon père ? — demanda-t-elle d'une voix éteinte. — Il m'a semblé qu'on parlait bien haut...

Le millionnaire s'élança vers Mary avec un geste de désespoir.

— Mon enfant chérie, — lui répondit-il en essayant de la repousser hors du cabinet, — va-t'en... éloigne-toi..., cette femme est folle... — Elle insulte... elle s'emporte... elle menace...

— Eh bien ! mon père, il faut appeler... il faut qu'on vienne et qu'on la chasse de notre maison...

— J'attends... — dit Jeanne.

Mary s'approcha d'elle et lui adressa ces mots :

— Qui êtes-vous ?

— Demandez cela à votre père...

— Que voulez-vous ?

— Qu'on arrête cet homme avec moi, et que justice soit faite !

— Tu vois bien qu'elle est folle! — s'écria Paul Harmant.

— Vous voyez bien que vous n'osez pas appeler ! — répliqua Jeanne. — L'un de nous deux a peur, et ce n'est pas moi !...

— Sonnez donc, mon père !... sonnez donc ! — reprit la jeune fille.

Le millionnaire restait muet et immobile.

Mary le regardait avec stupeur.

— Mais pourquoi donc *ne sonnez-vous pas* ? — demanda-t-elle.

L'évadée de Blermont poussa un éclat de rire sinistre.

— Je vous l'ai dit, — fit-elle ensuite, — parce qu'il a peur.

— Eh bien ! je sonnerai, moi !!

Et la fille de Paul Harmant se dirigea vers la cheminée, aussi vite que le lui permit sa faiblesse.

— Mary... Mary... — balbutia le misérable en l'arrêtant du geste, — non... N'appelle pas... ne sonne pas..

L'enfant se retourna vers son père.

— Pourquoi donc ? — répéta-t-elle.

— C'est moi qui vais répondre, — dit Jeanne Fortier, — il ne veut pas qu'on sache que Paul Harmant est Jacques Garaud, le voleur, l'incendiaire et l'assassin !

— Silence, malheureuse !... silence ! — bégaya l'industriel chancelant.

Mais Jeanne continua :

— Après vingt et un ans de ténèbres et d'impunité il sait que la lumière va briller enfin, que la justice aura son tour et il tremble...

— Ah ! taisez-vous !... Pitié pour ma fille.

— Avez-vous eu pitié de moi, vous ? — Avez-vous eu pitié de mes enfants ?... — Ne croient-ils pas, grâce à vous, que leur mère est une misérable, une infâme ?... — Je veux, moi, que votre fille, abusée si longtemps, apprenne aujourd'hui quel homme vous êtes... — Je veux qu'elle sache qu'après avoir livré ma fille au couteau de votre complice, vous avez voulu la tuer vous-même par le désespoir...

— Ah ! tais-toi !... tais-toi ! — cria Paul Harmant en s'élançant vers Jeanne, — tais-toi ou sinon...

Mais déjà Mary s'était jetée entre lui et la visiteuse.

— Je veux que cette femme parle ! — dit-elle. — La violence ne prouve rien !... si elle ment, vous lui répondrez...

Dompté par le regard de sa fille, et la tête, d'ailleurs, absolument perdue, le millionnaire se laissa tomber sur un fauteuil.

L'évadée de Clermont poursuivit :

— Il y a vingt et un ans, cet homme a volé, incendié, assassiné, et joignant à tant de crimes un crime plus lâche encore peut-être, a fait croire à sa mort héroïque et m'a laissé condamner à sa place ; puis, couvert du sang de la victime dont il emportait les dépouilles, il a pris un faux nom et il a épousé votre mère !...

— Tais-toi ! mais tais-toi donc *!* — bégaya l'industriel.

— Parlez ! je le veux ! — dit Mary pour la seconde fois.

— En Amérique il fit une immense fortune, — continua la porteuse de pain, — et il revint vivre heureux en France, tandis que j'agonisais lentement en prison. — Je voulais avant de mourir revoir mes enfants, séparés de moi, perdus pour moi à la suite du grand desastre qui m'avait accablée. — Je m'évadai et je me mis à leur recherche. Lui aussi les cherchait, le misérable, et le hasard le mit d'abord en face du fils de l'homme assassiné par lui jadis... Lucien Labroue, qu'il voulait vous donner pour mari...

(*A suivre*)

XAVIER DE MONTÉPIN.